Image not found or type unknown

Ordonnance de non conciliation

Par **BOUZIDI Nadia**, le **21/11/2016** à **20:41**

Bonjour,

Le mari de ma soeur ã demandé le divorce. Ils sont passés en tentative de non conciliation le 20 septembre et ma soeur ã perdu elle doit quitter la maison dans 2 mois et laisser ses enfants avec le père.
Ã ce jour (21/11/16) elle n'a toujours pas reçu le jugement. Doit elle quitter la maison, ou bien doit elle attendre que le jugement lui soit donné par un huissier ?
Merci d'avance pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés